

## COMMUNE DE MERIGNIES

| DEPARTEMENT du NORD                                                                                                                                                        |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ARRONDISSEMENT de LILLE                                                                                                                                                    |    |
| CANTON de TEMPLEUVE                                                                                                                                                        |    |
| Nombre de Conseillers en exercice                                                                                                                                          | 22 |
| De Présents                                                                                                                                                                | 15 |
| de Votants                                                                                                                                                                 | 19 |
| Nota. -Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération est affichée à la porte de la Mairie. La convocation du Conseil avait été faite le jeudi 2 octobre 2025 |    |

### DELIBERATION N°2025-24 du jeudi 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi neuf octobre, le Conseil Municipal de la Commune de MERIGNIES étant assemblé en session ordinaire, en mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Paul Dhallewyn

Etaient présents : P. DHALLEWYN J. M.C. LE LAY J.P.FLEURY  
J.P.POUZADOUX C.PRUVOT A PECRIAUX C.MOUILLE M. PEREZ,  
J.CAPPOEN C. VAN LATHEM, AM VERVLIET J.SOULA JM LORPHELIN F  
WOILLEZ G CHOQUET

Absents: J. VOISIN (pouvoir à PDhallewyn) F.CHOUYA (pouvoir à M Perez)  
E DE RYCKER (pouvoir à AM Vervliet) J DEPINOY (pouvoir à A Péciaux)  
L.KOCHANSKI F. BAUX P GIOVAGNOLI

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; *Corinne Pruvot* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Classement pavés Paris-Roubaix .doc

### AVIS SUR LE PROJET DE CLASSEMENT DES SECTEURS PAVES DE PARIS-ROUBAIX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la célèbre course cycliste « Paris-Roubaix » existe depuis 1896. Elle se déroule sur environ 250 km dont près de 55 km de routes pavées ce qui lui confère son caractère particulier et son surnom d' « Enfer du Nord ».

Cette course légendaire a pourtant failli disparaître en 1977 face à la menace croissante de la macadamisation des secteurs pavés. C'est à cette époque qu'est née l'association des amis de Paris-Roubaix qui alerte régulièrement les pouvoirs publics sur la nécessité de protéger les pavés.

Par courrier du 20 décembre 2022, le Préfet du Nord, sollicité par la Région Hauts de France, a ainsi lancé la démarche de classement au titre de la loi de 1930 qui porterait pour la première fois sur un événement sportif plus que centenaire, très ancré dans l'imaginaire collectif et l'histoire du territoire, soulignant aussi certaines dimensions sociales, culturelles et économiques liés à la course.

Le classement permet ainsi de fournir une protection juridique pérenne assurant que les pavés ne soient ni modifiés ni détruits par des aménagements futurs.

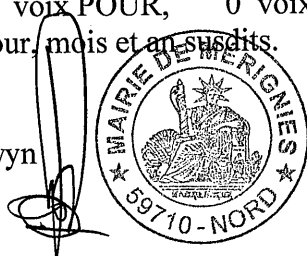
La DREAL a engagé la démarche de classement en commençant par la réalisation en 2024 d'une étude pour confirmer l'intérêt et la pertinence du classement, pour établir un périmètre cohérent à la parcelle et des orientations de gestion partagées. 54 secteurs pavés ont été retenus dont le secteur n° 38 situé rue de la Rosée.

Le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur l'instauration d'une servitude d'utilité public à l'endroit du secteur pavé de la rosée dont la commune est propriétaire.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au classement du secteur pavé de la commune.

Délibération adoptée par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Paul Dhallewyn



la Secrétaire de séance  
Corinne Pruvot